



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de Clouange

Registre des délibérations

Conseil Municipal du Mardi 19 Janvier 2021



Secrétariat du Maire : EG /CM

Clouange, le 20 janvier 2021.

Arrondissement
de Thionville

**Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de
conseillers élus : 23

Séance du 19 janvier 2021

Nombre de
conseillers
présents : 22

Sous la présidence de Monsieur Stéphane BOLTZ, Maire

Présents

- Mesdames, Eliane ASSIOMA, Annarita TOSCANI, Mireille COLOMBINI, Geneviève MAILLARD, Laurence MALNATI, Karine MASCHIELLA, Emmanuelle IFFLI, Sylvine GISMONDI, Angèle LICATA, Frédérique GENCO
- Messieurs, Philippe VEZAIN, Clément DERIU, Frédéric WEISS, François BIASINI, Hugues IACUZZO, Joseph SUSANJ, Raphaël GELAIN, Benoît CAMPAGNA, Olivier RAFFLEGEAU, Mohamed SOUIDI, Lucas LOPES.

□ Secrétaire de séance : M. Hugues IACUZZO

- Membres du Conseil Municipal absents excusés, ayant accordé une procuration
Mme THOMAS Ornella donne procuration à M. Stéphane BOLTZ

Ouverture de la séance : 18 h 00

Participait en outre : M. GIRI Eric, (voix consultative)

✓ Le quorum étant atteint, M. BOLTZ ouvre la séance.

✓ Secrétaire de séance :

Monsieur Hugues IACUZZO est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.

L'an deux mil vingt et un, le 19 janvier les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de CLOUANGE, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. BOLTZ Stéphane, Maire en exercice.

Convocation transmise le 12 janvier 2021.



Approbation de la séance du 15 décembre 2020

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020, tel que présenté.

ORDRE DU JOUR N°1

D2020-01

TARIFS ET DROITS DIVERS 2021

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs et droits divers 2021.

▫ Concession cimetièrè :

- Concession trentenaire : 300 €
- Prix vente caveau cinéraire : 600 €
- Taxe d'inhumation de 60 € à chaque ouverture du caveau
- Prix caveau 1 place : 800 €
- Prix caveau 2 places : 1500 €

▫ Case columbarium : 900 €

▫ Séjour chambre funéraire :

- ⇒ Le séjour pour les défunts résidant à Clouange : exonération des frais pour les résidents et les personnes décédées en maison de retraite, hôpital et centre de soins long et moyen séjour, dont le dernier domicile était Clouange
- ⇒ Le séjour pour les défunts résidant en dehors de la Commune : 45 € par jour

▫ Photocopies aux associations : (papier fourni par l'association)

- ✓ 600 photocopies A4 NB gratuites par an et par association
- ✓ 0.10 € par photocopie NB supplémentaire
- ✓ 1 photocopie A3 = 2 photocopies A4

▫ Photocopies aux écoles : (réalisées en mairie)

- ✓ A 4 Noir § blanc : 0.05 € l'unité
 - ✓ A 4 Couleur : 0.10 € l'unité
 - ✓ 1 photocopie A3 = 2 photocopies A4
- (Montant déduit de l'enveloppe annuelle accordée aux écoles)

▫ Photocopies aux particuliers :

- ✓ A 4 Noir § blanc : 0.20 € l'unité
- ✓ A3 Noir § blanc : 0.40 € l'unité
- ✓ Pas de couleur

▫ Intervention du personnel des Services Techniques : 35 € / heure



▫ Reproduction de clés des bâtiments communaux : 50 € la clé.

▫ Droit de stationnement :

⇒ Marché public : 1,00 € le mètre linéaire

⇒ Fête foraine : 1,00 € le m²

Forfait de 100 € au-delà de 100 m²

⇒ Cirque : 15,00 € par jour d'installation (jour de montage et démontage compris)

⇒ Camion outillage : 1,00 € le m² pour ½ journée

▫ Location des salles : *

Les couverts comprennent : Fourchette/ couteau/ grosse et petite cuillère/ une grande assiette (plate ou creuse) / 1 petite assiette / 1 verre. (Par personne)

GALERIE	WEEK END		1 Jour (du mardi au jeudi)	
	Communaux	Extérieurs	Communaux	Extérieurs
SALLE (bar compris)	700 €	1 000 €	400 €	650 €
SALLE + CUISINE	800 €	1 200 €	500 €	800 €
BAR + CUISINE	400 €	600 €	300 €	500 €
BAR	300 €	500 €	200 €	400 €
COUVERTS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS
COUVERTS (lors de locations gratuites accordées aux associations)	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS
caution	1 500 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €
ARRHES	50 % de la caution			
Casse	Remboursement selon tarif de remplacement			

L'ANNEXE	COMMUNAUX		EXTERIEURS	
	1 jour	Week-end	1 jour	Week-end
SALLE (du haut)	160 €	190 €	320 €	380 €
CUISINE	130 €	160 €	260 €	320 €
COUVERTS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS	1€ / PERS
COUVERTS (lors de locations gratuites accordées aux associations)	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS	0,70 € / PERS
caution	500 €		500 €	
ARRHES	50 % de la caution			
Casse	Remboursement selon tarif de remplacement			



*

(1) Une location par an (annexe sociale), minorée de 50 %, est accordée aux agents titulaires de la commune, lors de manifestations familiales, concernant directement l'agent ou ses enfants (baptême, mariage, communion...)

(2) Les salles sont mises gratuitement à disposition des associations clouangeoises pour l'organisation de leur assemblée générale. (A l'exception des AG suivies d'un repas)

(3) Une réservation gratuite par an, est accordée aux associations clouangeoises qui bénéficient d'une subvention de la commune.

(4) Pour toute manifestation à caractère non lucratif, ouverte au public, organisée par une personne ou une association clouangeoise, un forfait de 80 € sera facturé pour 4H de location de la salle.

(5) Les dispositions susvisées seront accordées en fonction des disponibilités des salles, selon le planning de réservation.

▫ Location Salle Langgöns et salle du Conseil Municipal : 80 € / demi-journée
(Gratuité de la salle accordée lors de prêts, suite à un décès d'un administré)

▫ Location de matériel hors salle : (gratuit pour les associations de Clouange)

- ✓ 1 table de brasserie et 2 bancs : 6 €
- ✓ Chaise plastique : 1 € l'unité
- ✓ Le matériel, les tables et les chaises de la cantine ne peuvent pas être loués et ne doivent pas sortir de l'annexe.

▫ Animations sportives : 20 € la semaine par enfant.
(Activités organisées pendant les vacances scolaires)

▫ Bibliothèque : (abonnement 1 an calendaire)

- ✓ Enfants de Clouange : Gratuit (jusqu'à l'âge de 18 ans)
- ✓ Clouangeois (Résidents) : 7.5 € / an
- ✓ Extérieurs : 12 € / an.
- ✓ Retard : 0.25 €/ livre et par jour de retard.
- ✓ Déstockage : 1 € à 5 €, selon le type d'ouvrage, l'état du livre et/ou le lot proposé.

▫ Ludothèque : (abonnement 1 an calendaire)

- ✓ Usagers résidant dans une commune de la CCPOM.
 - Adhésion annuelle : 20 €
 - Prêt de jeux : 2 € le jeu. (Prêt de 2 semaines)
 - 5 € les 3 jeux. (Prêt de 2 semaines)



- Grands jeux utilisables à l'extérieur : 5 €
- Retard : 2 € / jour de retard
- ✓ Usagers résidant hors de la CCPOM
 - Adhésion annuelle : 25 €
 - Prêt de jeux : 3 € le jeu. (Prêt de 2 semaines)
 - 8 € les 3 jeux. (Prêt de 2 semaines)
 - Grands jeux utilisables à l'extérieur : 10 €
 - Retard : 2 € / jour de retard
- ✓ Animation anniversaire : 8 € /enfant
 - Réservé aux adhérents
 - Réservé aux enfants de – 11 ans
 - Gratuit pour l'enfant qui fête son anniversaire.

▫ Conservatoire : (Saison 2021/2022)

- Frais de dossier : 10 € / famille.
- Enseignement :

Conservatoire	INSTRUMENT et FORMATION MUSICALE	FORMATION MUSICALE (SEULE)	DANSE	CHANTS
CLOUANGEAIS	245 €	75 €	135 €	245 €
PERS EXTERIEURE	400 €	120 €	225 €	400 €

- Abattements :
 - ✓ Pour une seconde activité : 10% de remise, 20 % pour la troisième et 30 % pour la quatrième activité et les suivantes
 - ✓ Pour un second élève d'une même famille 10 % de remise, 20 % pour le troisième et 30% pour le quatrième et les suivants sur le total de la facture
 - ✓ Un abattement de 50 % pour un enfant d'un employé municipal (Clouange)
 - ✓ Un abattement de 50 % pour un élève participant aux manifestations officielles avec l'harmonie
- Périodicité de paiement : Annuelle
- Les inscriptions en cours d'année seront autorisées :
 - ✓ à chaque début de trimestre,
 - ✓ facturées au prorata des trimestrialités effectives sur la base de 3 trimestres par an.
 - ✓ conditionnées à la capacité d'accueil et l'avis du Directeur du Conservatoire.



Sur proposition de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la tarification 2021, telle que définie ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°2

D2021-02

SUBVENTIONS 2021 - AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution des subventions 2021.

Après avoir obtenu des précisions sur certaines subventions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARRÊTE** la répartition des subventions 2021, comme suit :

SUBVENTIONS 2021					
Associations	Montant perçu en 2020	Propositions CM (2021)	VOTES		
			Pour	Contre	Absention
Associations Sportives					
Association sportive de Clouange	23 000 €	23 000 €	23	/	/
Ass. TCVO	3 000 €	3 000 €	23	/	/
Tennis de table de Clouange	3 000 €	3 000 €	23	/	/
Judo Club de Clouange	5 400 €	5 400 €	23	/	/
Gymnastique volontaire	2 100 €	2 100 €	23	/	/
La Boule de Clouange	3 000 €	3 000 €	23	/	/
Aikido	1 000 €	1 000 €	23	/	/
ASC Vétérans	320 €	- €	23	/	/
Yoga	350 €	350 €	23	/	/
SMIVO	650 €	650 €	23	/	/
B2C	400 €	400 €	23	/	/
	42 220 €	41 900 €			



SUBVENTIONS 2021					
Associations	Montant perçu en 2020	Propositions CM (2021)	VOTES		
			Pour	Contre	Absention
Associations non Sportives					
Cercle de mémoire	900 €	900 €	23	/	/
Comité du personnel de CLOUANGE	700 €	1 000 €	23	/	/
USEP	1 000 €	1 000 €	23	/	/
Les doigts de fées	630 €	630 €	23	/	/
Amicale des donneurs de sang	630 €	630 €	23	/	/
Le scrabble	800 €	800 €	22	/	/
Scout	600 €	600 €	23	/	/
ACMF Clouange Vitry et environs	500 €	700 €	22	/	/
Association déportés et internes	150 €	150 €	23	/	/
JSP	150 €	150 €	23	/	/
Association Parents d'élèves de Clouange	550 €	550 €	23	/	/
Associaton des amis de la Grotte	500 €	500 €	23	/	/
Sté de pêche le Cormoran	200 €	200 €	23	/	/
FNATH	150 €	150 €	23	/	/
Trans'boulot	200 €	200 €	23	/	/
APEI VO	300 €	300 €	23	/	/
AIEM	450 €	450 €	23	/	/
APCC	1 500 €	1 500 €	23	/	/
Opération une rose un espoir	100 €	100 €	23	/	/
UDAF	130 €	130 €	23	/	/
Solidarité Rombas	150 €	150 €	23	/	/
Choral Artscène	400 €	400 €	23	/	/
Sociaux pattes	- €	300 €	23	/	/
BLE Radio	1 000 €	1 000 €	23	/	/
	11 690 €	12 490 €			

TOTAUX Subventions 2021	53 910 €	54 390 €
--------------------------------	-----------------	-----------------

	Perçu en 2020	Proposition 2021	VOTES		
			Pour	Contre	Absention
CCAS	35 000 €	40 000 €	23	/	/

ORDRE DU JOUR N°3

D2021-03

DEMANDE DE SUBVENTION DETR / FSIL 2021 - REFECTION COMPLETE DES SANITAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE DU GRAND BAN

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'une subvention de l'État au titre de la DETR ou du FSIL peut être obtenue pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle du Grand Ban.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 50 952 € HT (61 142.40 € TTC), et le projet peut bénéficier d'une aide de 20 à 60% du montant HT.



Sur exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DÉCIDE** de demander une subvention au titre de la DETR / FSIL 202, d'un montant de 60% pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle du Grand Ban
- **ÉTABLIT** le plan de financement comme suit :
 - Montant total de l'opération : 50 952 € HT
 - Subvention DETR / FSIL 2021 : 30 571.20 €
 - Autofinancement : 20 380.80 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR/FSIL 2021 pour les travaux susvisés.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

ORDRE DU JOUR N°4

D2021-04

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COLLEGE DE VITRY S/ ORNE

M le Maire présente à l'assemblée un projet artistique interdisciplinaire porté par un professeur d'arts plastiques, faisant intervenir Koffi Pré, un artiste togolais, dans 10 classes du collège de Vitry-sur-Orne.

L'intéressé interviendra dans les 5 classes de 6e, 1 heure par classe, en collaboration avec les professeurs de Français sur le thème du conte, et particulièrement du conte africain. Il interviendra ensuite dans les 5 classes de 5e, 1 heure par classe, pendant le cours d'arts plastiques pour leur faire découvrir une technique artistique traditionnelle de peinture sur tissus, le Batik.

L'objectif recherché consiste à créer un contact direct avec les artistes et leurs œuvres et tenter de donner aux élèves un bagage culturel et une ouverture d'esprit par rapport à l'art dans les autres cultures.

Considérant que les enfants de Clouange sont scolarisés au collège de Vitry s/ Orne, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 200 € pour participer au financement de projet pédagogique du collège de Vitry s/ Orne.



REPRESENTATION DE LA COMMUNE A LA FOURRIERE DU JOLIBOIS

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a approuvé le 3 juin 2020, la nomination de Mesdames IFFLI et MASCHIELLA afin de représenter la commune au conseil d'administration de la fourrière du JOLIBOIS.

Le syndicat sollicite désormais la nomination d'un suppléant.

Un appel à candidature est effectué.

Candidatures Suppléants :

- Mme GENCO 03 voix
- M BIASINI 21 voix

A été proclamé, délégué suppléant au SMIVU la FOURRIERE DU JOLIBOIS : M. BIASINI François.

**Décisions prises par le Maire
dans le cadre des délégations permanentes
accordées par le Conseil Municipal (D2020-21)**

Le Maire de la Commune de CLOUANGE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L2122-22
- VU la délibération D2020-21, en date du 03 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- CONSIDERANT l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

INFORME les Conseillers que dans le cadre des délégations accordées lors de la précédente mandature, les décisions ci-dessous ont été signées :



N°	TITULAIRE	OBJET	MONTANT	MONTANT	REFERENCES
D57/2020	PEPINIERES J. M. WANLIN	Achat diverses plantes vivaces	829,07 €	911,98 €	fact. n°12 19 + n°12 22
D58/2020	ASPASIE	Devis AMO DSP périscolaire	7 560,00 €	9 072,00 €	devis du 07/12/2020

N°	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	REFERENCES
D1/2021	AXIANS	Contrat de service dy système de vidéosurveillance	984,00 €	1 180,80 €	contrat tarifs 2021
D2/2021	SCE TECHNOLOGIE	Remplacement 2 centrales AJAX HUB2 à LA GALERIE et à l'annexe sociale	989,10 €	1 186,92 €	devis n°000337 du 17/12/2020
D3/2021	EURL ATELIER VERRE SABLE	Paroi verre feuilleté agence postale	854,00 €	1 024,80 €	devis du 06/01/2021

Le conseil municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 20.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D2021-01 à D2021-05

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphane BOLTZ

<i>ASSIOMA-COSTA</i> <i>Eliane</i>		<i>LOPES</i> <i>Lucas</i>	
---------------------------------------	--	------------------------------	--



<i>BIASINI</i> <i>François</i>		<i>MAILLARD</i> <i>Geneviève</i>	
<i>CAMPAGNA</i> <i>Benoît</i>		<i>MALNATI</i> <i>Laurence</i>	
<i>COLOMBINI</i> <i>Mireille</i>		<i>MASCHIELLA</i> <i>Karine</i>	
<i>DERIU</i> <i>Clément</i>		<i>RAFFLEGEAU</i> <i>Olivier</i>	
<i>GELAIN</i> <i>Raphaël</i>		<i>SOUIDI</i> <i>Mohamed</i>	
<i>GENCO</i> <i>Frédérique</i>		<i>SUSANJ</i> <i>Joseph</i>	
<i>GISMONDI</i> <i>Sylvaine</i>		<i>THOMAS</i> <i>Ornella</i>	
<i>IACUZZO</i> <i>Hugues</i>		<i>TOSCANI</i> <i>Annarita</i>	
<i>IFFLI</i> <i>Emmanuelle</i>		<i>VEZAIN</i> <i>Philippe</i>	
<i>LICATA</i> <i>Angèle</i>		<i>WEISS</i> <i>Frédéric</i>	

